



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 107460

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question du budget dédié aux piges et aux contrats à durée déterminée dans les rédactions locales des stations de radios publiques. Dans certaines rédactions de Radio France, (par exemple celles de Radio Bleue) ce budget sera diminué d'environ 10 à 70 % en 2006-2007. Cette diminution du budget rédactionnel des radios locales est le fruit d'un accord signé en 2005 avec les syndicats de journalistes pour embaucher quarante-cinq CDD en CDI d'ici à juin 2008. Trente journalistes ont été embauchés, ce qui représente 13,33 % des journalistes précaires (sur 216 journalistes précaires travaillant à temps plein). En contrepartie, des coupes budgétaires drastiques dans les budgets de l'information doivent compenser cette nouvelle dépense, alors même que la direction doit mettre en place une prime au mérite pour les cadres, que les embauches de directeurs se multiplient à Paris et que l'entreprise vient d'être condamnée aux prud'hommes pour licenciement abusif. Par conséquent, le volume d'information sur France Bleu devra être réduit. Cette situation ne pourrait être tolérée concernant une radio de service public local qui travaille à flux tendu et qui dessert par ailleurs d'autres stations publiques comme France Info et France Inter. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin d'apurer la gestion des ressources humaines et plus globalement la gestion des budgets dans les radios de service public. Elle souhaite par ailleurs souligner l'absurdité d'une situation où l'on embauche des journalistes à plein temps (ce qui est tout à fait valable au vu de la pérennité de la précarité de certains professionnels) tout en réduisant leur activité de recherche et de valorisation de l'information. Ainsi, elle s'interroge sur la pertinence de telles mesures et se demande si la réduction du budget de l'information n'entraînera pas, à terme, la réduction des effectifs en CDI par chômage technique.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues en 2007 et 5 en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107460

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10741

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11842